

Annuaire suisse de politique de développement

| 2004 |

Faits et statistiques



institut universitaire
graduate institute
d'études du développement
of development studies

| Vol. 23 N° 1 |

Table des matières

Introduction	XIII
1^{re} partie : Faits	1
<hr/>	
1. Politique extérieure	
<hr/>	
1.1. La Suisse et l'ONU	3
□ <i>Bilan du Conseil fédéral après l'adhésion à l'ONU</i>	
□ <i>L'adhésion à l'ONU vue par la société civile et par la population</i>	
□ <i>La 58^e Assemblée générale de l'ONU</i>	
□ <i>Contributions de la Suisse au système des Nations unies</i>	
□ <i>Sommet mondial de l'ONU sur la société de l'information</i>	
1.2. La politique de la Suisse concernant l'Irak	7
□ <i>Inspection de l'armement et désarmement</i>	
□ <i>La guerre contre l'Irak</i>	
□ <i>Occupation et reconstruction</i>	
1.3. Autres activités en politique étrangère	10
□ <i>Initiative de Genève: un projet de paix pour le Proche-Orient</i>	
□ <i>Relations au niveau européen</i>	
<hr/>	
2. Coopération avec les pays en développement	
<hr/>	
2.1. Volume de l'APD des pays du CAD et de la Suisse	14
□ <i>APD fournie par l'ensemble des membres du Comité d'aide au développement (CAD)</i>	
□ <i>APD fournie par la Suisse</i>	
□ <i>Programme d'allègement budgétaire 2003</i>	
2.2. Coopération au développement de la Suisse en 2002	18
□ <i>La Direction du développement et de la coopération (DDC)</i>	
□ <i>et la division « Coopération économique au développement » du seco</i>	
2.3. Coopération technique et aide financière de la DDC en faveur des pays du Sud	20
2.3.1 Nouveau Message sur la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007)	21
□ <i>Points forts du message</i>	
□ <i>Ouverture d'un nouveau crédit-cadre (2004-2007)</i>	
□ <i>La coopération bilatérale au développement</i>	
□ <i>La coopération multilatérale au développement</i>	
□ <i>Débats parlementaires</i>	
2.3.2 Thèmes prioritaires de la DDC et documents stratégiques parus en 2003	27
□ <i>Bonne gouvernance</i>	
□ <i>Accès aux technologies de l'information</i>	
□ <i>Développement social</i>	
□ <i>Environnement</i>	

□ Culture	
□ Prévention et résolution des conflits	
□ Revenus et emplois	
2.4. Mesures de politique économique et commerciale du seco	30
2.4.1 Nouveau Message concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement (2003-2008)	30
□ Utilisation des crédits et évaluation du 5 ^e crédit-cadre (1996-2002)	
□ Evaluation générale du 5 ^e crédit-cadre	
□ Débats parlementaires	
□ Réactions au 6 ^e crédit-cadre du seco	
2.4.2 Les principales nouveautés du message du 20 novembre 2002	35
□ La Stratégie post-Doha pour la coopération commerciale de la Suisse	
□ Participations du seco dans des intermédiaires financiers visant à améliorer le financement des entreprises privées	
□ La promotion des partenariats entre les secteurs public et privé (« public-private Partnership » – PPP)	
□ Le renforcement du secteur financier	
□ L'aide budgétaire	

3. Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI

3.1. Cadre général	41
3.2. Dépenses 2002	43
□ Europe centrale et Etats baltes	
□ Europe du Sud-Est	
□ Communauté des Etats indépendants	
3.3. Analyse et bilan de la coopération	46
□ Analyse du processus de transition	
□ Evaluation des programmes communs du seco et de la DDC	
3.4. Conférence annuelle 2003	50

4. Aide humanitaire

4.1. Versements d'aide humanitaire en 2002	52
□ Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2002	
4.2. Engagement humanitaire de la Suisse envers l'Irak	53
□ Rencontre internationale humanitaire sur l'Irak, Genève	
□ Actions humanitaires suisses en Irak	
4.3. Engagement humanitaire multilatéral de la Suisse	55
4.4. Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	56
□ Conférence internationale sur les personnes portées disparues organisée par le CICR en février 2003	
□ 28 ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	

5. Politique économique extérieure	
5.1. Grands axes de la politique économique extérieure	61
❑ <i>Rapport sur la politique économique extérieure</i>	
❑ <i>Relations Suisse-Union européenne</i>	
❑ <i>Promotion des exportations</i>	
5.2. Accords économiques internationaux	66
❑ <i>Accords de libre-échange entre les Etats de l'AELE et des Etats tiers</i>	
5.3. Garantie contre les risques à l'exportation (GRE)	69
❑ <i>Grandes lignes du fonctionnement de la GRE</i>	
❑ <i>Financement de la GRE</i>	
❑ <i>Projet de révision de la loi sur la GRE</i>	
❑ <i>Nouvelles garanties accordées en 2002</i>	
❑ <i>Total des engagements de la GRE</i>	
❑ <i>Normes sociales et environnementales</i>	
5.4. Contrôle des exportations	75
5.5. Sanctions et embargos	77
❑ <i>Commerce des diamants bruts</i>	
6. Le commerce mondial	
6.1. Evolution des relations commerciales	82
❑ <i>Commerce mondial des marchandises par région</i>	
❑ <i>Place des pays en développement dans le commerce mondial</i>	
6.2. Organisation mondiale du commerce (OMC)	83
❑ <i>Enjeux et résultats de la Conférence ministérielle de Cancún</i>	
❑ <i>Thèmes de négociation</i>	
❑ <i>Réactions suite à l'échec de Cancún</i>	
❑ <i>Nouvelles accessions à l'OMC</i>	
6.3. Initiative en faveur du coton	96
❑ <i>Production et commerce mondiaux de coton</i>	
❑ <i>Présentation de l'initiative en faveur du coton</i>	
❑ <i>Originalité de la demande</i>	
❑ <i>Position des pays membres de l'OMC</i>	
❑ <i>Résultat de la démarche à Cancún</i>	
7. Relations financières internationales	
7.1. Flux financiers vers les pays en développement et en transition	105
❑ <i>Flux financiers privés</i>	
❑ <i>Financement public du développement</i>	
❑ <i>Transferts des migrants</i>	
❑ <i>Exportations de capitaux des pays en développement</i>	
❑ <i>Facilité financière internationale</i>	
7.2. Investissements internationaux	109
❑ <i>Rapport 2003 de la CNUCED sur l'investissement dans le monde</i>	
❑ <i>Investissements directs de la Suisse</i>	

7.3. Endettement extérieur	112
□ <i>Tendances</i>	
□ <i>L'initiative PPTE</i>	
□ <i>Dettes publiques</i>	
□ <i>Réaménagement de dettes publiques</i>	
□ <i>Dettes commerciales</i>	
□ <i>Autres mesures de désendettement prises par la Suisse</i>	
7.4. Institutions financières internationales	117
7.4.1 Les institutions de Bretton Woods (IBW) dans le contexte international	117
□ <i>Le nouveau partenariat pour le développement</i>	
□ <i>Accorder davantage de poids aux pays en développement dans le cadre des IBW</i>	
□ <i>Le DSRP – un principe qui s'impose peu à peu</i>	
□ <i>Commerce et développement</i>	
□ <i>Rapport au Parlement sur le rôle de la Suisse au sein des IBW</i>	
7.4.2 Fonds monétaire international (FMI)	120
□ <i>Volume de crédits toujours élevé</i>	
□ <i>Surveillance et prévention de crises</i>	
□ <i>Améliorer la réglementation pour surmonter les crises</i>	
□ <i>Le Bureau d'évaluation indépendant</i>	
□ <i>Autres activités de la Suisse au sein du FMI</i>	
7.4.3 Banque mondiale	124
□ <i>Activité financière</i>	
□ <i>Stratégie et actions de la Banque mondiale</i>	
□ <i>Coopération bilatérale entre la Suisse et la Banque mondiale</i>	
7.4.4 Les sessions des institutions de Bretton Woods	126
<hr/>	
8. Place financière suisse	
<hr/>	
8.1. Secret bancaire et évasion fiscale	131
□ <i>Accord sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'Union européenne</i>	
□ <i>Place financière suisse et secret bancaire</i>	
□ <i>Campagne des organisations de développement contre l'évasion fiscale</i>	
8.2. Obligation de diligence liée à l'acceptation de fonds	135
8.3. Lutte contre le blanchiment	135
□ <i>Nouvelle Ordonnance de la Commission fédérale des banques sur le blanchiment de capitaux</i>	
□ <i>Rapport annuel 2002 du MROS</i>	
□ <i>Travaux du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)</i>	
8.4. Lutte contre la criminalité	140
8.5. Lutte contre la corruption	141
□ <i>Nouvelle Convention des Nations unies de lutte contre la corruption</i>	
<hr/>	
9. Développement humain et droits de l'homme	
<hr/>	
9.1. Sommet mondial sur la société de l'information, phase I, Genève, 10-12 décembre 2003	147
□ <i>Les dernières étapes du processus préparatoire</i>	

<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Les documents adoptés par les Etats</i> ❑ <i>Le bilan officiel : évaluation positive et satisfecit des organisateurs</i> ❑ <i>Le bilan critique des acteurs non étatiques</i> ❑ <i>De Genève à Tunis</i> 	
9.2. UNESCO Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	159
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Les origines</i> ❑ <i>Crise et réformes</i> ❑ <i>Mandat de l'UNESCO</i> ❑ <i>Structure de l'UNESCO</i> ❑ <i>Financement de l'UNESCO</i> ❑ <i>La Suisse et l'UNESCO</i> ❑ <i>32^e Conférence générale de l'UNESCO</i> ❑ <i>Projet de convention internationale concernant la diversité culturelle</i> ❑ <i>Election de la Suisse au Conseil exécutif de l'UNESCO</i> ❑ <i>Position de la Suisse</i> ❑ <i>Retour des Etats-Unis à l'UNESCO</i> 	
9.3. Conférences internationales	166
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Conférence internationale du travail</i> ❑ <i>Assemblée mondiale de la santé à l'OMS</i> 	
9.4. Politique des droits de l'homme	168
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Cour pénale internationale</i> ❑ <i>Session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies</i> ❑ <i>Conventions internationales</i> ❑ <i>La Suisse et le dialogue sur les droits de l'homme</i> ❑ <i>Commission fédérale des droits de l'homme</i> 	

10. Environnement et développement

10.1. Développement durable en Suisse	175
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Mesure du développement durable</i> ❑ <i>Objectifs des organisations écologistes en matière de développement durable</i> 	
10.2. Suivi de Johannesburg	178
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Commission des Nations unies pour le développement durable</i> ❑ <i>Encouragement de modes de production et de consommation durables</i> 	
10.3. Mise en œuvre de la Convention-cadre sur les changements climatiques	179
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Ratification du Protocole de Kyoto</i> ❑ <i>9^e Conférence des parties à Milan</i> ❑ <i>Politique climatique de la Suisse</i> 	
10.4. Année mondiale de l'eau 2003	184
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>3^e Forum mondial de l'eau, mars 2003</i> ❑ <i>Rapport « Les actions pour l'eau dans le monde »</i> ❑ <i>Forum alternatif de l'eau, Florence</i> ❑ <i>Les actions menées au niveau suisse</i> 	
10.5. Autres événements liés à la politique environnementale	189
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Commerce et utilisation de substances et déchets toxiques</i> ❑ <i>Protection de la couche d'ozone</i> ❑ <i>Convention sur la biodiversité et Protocole de Cartagena</i> ❑ <i>Convention sur la lutte contre la désertification</i> ❑ <i>Stratégie environnementale pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale</i> 	

11. Politique de paix et politique de sécurité	
11.1. Projet de loi et crédits-cadres ayant trait à la politique de paix	196
❑ <i>Loi fédérale et crédit-cadre concernant des mesures de gestion civile des conflits et de promotion des droits de l'homme</i>	
❑ <i>Crédit-cadre pour des mesures relatives à la promotion civile de la paix au DDPS</i>	
11.2. Principales activités relevant de la politique de paix	197
❑ <i>Processus de paix laborieux au Sri Lanka</i>	
❑ <i>Echec des efforts de paix dans la province d'Aceh, en Indonésie</i>	
❑ <i>Le système FAST</i>	
11.3. Sécurité humaine	200
❑ <i>Sécurité humaine – Une notion nouvelle</i>	
❑ <i>La sécurité humaine dans la politique étrangère de la Suisse</i>	
❑ <i>Réseau de la sécurité humaine</i>	
❑ <i>Armes légères</i>	
❑ <i>Mines antipersonnel</i>	
11.4. Désarmement chimique	205
11.5. Armée XXI: éléments de la politique de paix et de sécurité	206
12. Politique d'asile et questions migratoires	
12.1. Politique d'asile	209
❑ <i>Demandes d'asile déposées</i>	
❑ <i>Octroi de l'asile</i>	
❑ <i>Décisions fédérales en matière d'asile</i>	
❑ <i>Mesures de politique sociale</i>	
❑ <i>Politique extérieure en matière de migration</i>	
❑ <i>La politique d'information de l'ODR</i>	
12.2. Politique de migration	218
❑ <i>Bilan de la libre circulation avec l'UE</i>	
❑ <i>L'élargissement de l'UE à l'Est</i>	
❑ <i>Les sans-papiers: un dossier en suspens</i>	
12.3. Politique d'intégration	219
❑ <i>Ordonnance d'intégration</i>	
❑ <i>Naturalisations: le Conseil des Etats et le Tribunal fédéral se prononcent</i>	
❑ <i>Droits politiques: des pas hésitants</i>	
13. Législation du commerce de l'art en Suisse	
❑ <i>Quelques données chiffrées</i>	225
❑ <i>La Suisse et le marché de l'art</i>	
❑ <i>Conventions internationales relatives au commerce de biens culturels</i>	
❑ <i>La convention de l'UNESCO de 1970</i>	
❑ <i>Un long processus législatif</i>	
❑ <i>Message du Conseil fédéral</i>	
❑ <i>Débat aux Chambres</i>	
❑ <i>Pillage des biens culturels en Irak – position de la Suisse</i>	

2^e partie: Statistiques	235
Introduction	237
<hr/>	
1. Commerce	
<hr/>	
Commentaire	241
1.1. Structure géographique du commerce extérieur de la Suisse	244
❑ <i>Principaux courants commerciaux: importations, exportations, solde de la balance commerciale</i>	
❑ <i>Commerce avec le tiers-monde: importations, exportations, solde de la balance commerciale</i>	
❑ <i>Principaux fournisseurs et clients de la Suisse</i>	
❑ <i>Evolution du commerce avec quelques pays partenaires commerciaux</i>	
1.2. Composition des échanges de la Suisse avec le tiers-monde	251
❑ <i>Ensemble des pays du tiers-monde</i>	
❑ <i>Ensemble du monde</i>	
❑ <i>Principaux exportateurs de pétrole</i>	
❑ <i>Principaux exportateurs d'articles manufacturés</i>	
❑ <i>Autres pays du tiers-monde</i>	
❑ <i>Pays les moins avancés (PMA)</i>	
1.3. Origine et destination des marchandises échangées entre la Suisse et le tiers-monde, par catégories	254
❑ <i>Matières premières et demi-produits</i>	
❑ <i>Produits énergétiques</i>	
❑ <i>Biens d'équipement</i>	
❑ <i>Biens de consommation</i>	
❑ <i>Métaux précieux et pierres gemmes</i>	
❑ <i>Objets d'art et antiquités</i>	
<hr/>	
2. Flux financiers	
<hr/>	
Commentaire	261
2.1. Aperçu général des flux financiers destinés aux pays en développement	265
❑ <i>Flux nets en provenance de la Suisse</i>	
❑ <i>Flux nets en provenance des pays membres du CAD</i>	
2.2. Relations entre le revenu national brut, les flux nets de capitaux privés et l'aide publique au développement	267
❑ <i>Comparaisons entre les pays membres du CAD</i>	
2.3. Aperçu des relations financières avec le monde	268
❑ <i>Emprunts de débiteurs étrangers</i>	
❑ <i>Avoirs et engagements à l'étranger des banques établies en Suisse</i>	
2.4. Investissements directs suisses à l'étranger	274
❑ <i>Répartition géographique des flux et stocks d'investissements par année</i>	
❑ <i>Effectif du personnel en fin d'année</i>	

<hr/>	
3. Aide publique au développement	
<hr/>	
Commentaire	281
3.1. Vue d'ensemble de l'aide publique et privée versée par la Suisse	286
□ Aide publique au développement APD pour les pays en développement	
□ Aide publique aux pays d'Europe centrale et orientale et pays en développement plus avancés	
□ Dons des organismes privés bénévoles	
3.2. Vue d'ensemble de l'aide publique et privée versée par les pays du CAD	288
□ Aide publique au développement pour les pays en développement	
□ Aide publique aux pays d'Europe centrale et orientale et pays en développement plus avancés	
□ Dons des organismes privés bénévoles	
3.3. Aide publique et privée en Suisse aux pays en développement et aux pays en transition	289
3.4. Aide publique au développement	291
□ Les vingt premiers pays destinataires	
3.5. Contributions multilatérales d'aide publique au développement et d'aide publique, par organisation	292
3.6. Contributions cantonales destinées aux pays en développement et aux pays en transition	294
3.7. Contributions communales destinées aux pays en développement et aux pays en transition	296
3.8. Aide privée des ONG, projets financés par les fonds privés	298
3.9. Aide privée des ONG, projets financés par les fonds privés des ONG sans les contributions publiques des canton/communes et de la Confédération	299
<hr/>	
4. Relations de la Suisse avec les pays en développement et en transition	287
<hr/>	
4.1. Synthèse des relations de la Suisse avec les pays en développement et les pays en transition	301
4.2. Relations avec les pays en développement	302
4.3. Relations avec les pays en transition	306
<hr/>	
5. APPENDICE	
<hr/>	
5.1. Taux de change et remarques	307
5.2. Composition des groupes de pays	307
□ Statistique du commerce international	
□ Statistiques des flux financiers et de l'aide publique de développement	
5.3. Principales sources	310
Index	311
Abréviations	329
Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD	335

Introduction

SUR LE PLAN DES RELATIONS NORD-SUD, l'événement marquant de 2003 est sans doute l'échec de la 5^e Conférence ministérielle – dite de Cancún – de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)¹. Il y avait en effet bien longtemps que la ligne de fracture Nord-Sud n'était apparue aussi clairement dans une négociation internationale. Comment l'interpréter? S'agit-il d'une reconstitution durable du «Groupe des 77» qui, dans les années 1960 et 1970, présentait un front relativement uni face aux pays industrialisés pour réclamer un «nouvel ordre économique international»? S'agit-il au contraire d'une péripétie qui ne remet pas en cause la tendance générale à une hétérogénéité croissante des pays en développement?

Il n'y a pas de réponse simple à ces questions. D'un côté, il est indéniable que le Groupe des pays en développement dit des «21» – regroupé autour des grandes puissances politiques et économiques du Sud, notamment le Brésil, la Chine et l'Inde –, a entraîné l'ensemble des pays en développement dans une épreuve de force avec le Nord peu commune dans les annales des négociations économiques internationales. On se rappelle que l'Uruguay Round fut le premier cycle de négociations commerciales multilatérales dans lequel les pays en développement furent admis comme des participants à part entière. Il se pourrait donc que Cancún marque la fin du pouvoir qu'ont les pays du Nord d'imposer, sans rencontrer d'opposition, leur ordre du jour à ceux du Sud et que les négociations commerciales internationales ne se jouent désormais plus pour l'essentiel entre les Etats-unis, l'Union européenne et le Japon.

D'un autre côté, la revendication principale du Groupe des 21 est bien différente de ce que les pays du Sud réclamaient dans les années 1970. Ils revendiquaient alors un changement des règles des relations économiques internationales afin qu'elles prennent mieux en compte les différences structurelles entre pays riches et pays pauvres. A Cancún, il s'agissait pour eux d'obtenir une plus grande ouverture des marchés du Nord aux produits agricoles du Sud en échange de l'acceptation de nouvelles règles destinées à approfondir la libéralisation des échanges et des marchés (par exemple, sur l'investissement international, la passation des marchés publics, la simplification des formalités douanières). Leur position de négociation ne contestait aucunement l'ordre économique mondial fondé sur le libéralisme économique.

Une première conclusion à tirer de cet épisode est donc que l'affrontement Nord-Sud de Cancún ne s'est pas fait selon la ligne de fracture opposant les partisans et les adversaires de la mondialisation. Les plus influents des pays du Sud acceptent la mondialisation, mais ils veulent être considérés comme des participants à part entière dans les négociations internationales et rester maîtres du rythme et des modalités de leur intégration dans l'économie mondiale. Les pays industriels du Nord ont donné l'exemple en imposant un rythme très lent pour procéder à un ajustement structurel dans les secteurs sensibles de leurs économies tels que l'agriculture et les textiles.

¹ Voir, dans le chapitre 6 du présent Annuaire, le point 6.2 sur l'OMC.

En second lieu, l'expérience de Cancún montre que le pouvoir de négociation des pays en développement augmente lentement, mais sûrement, en fonction de leur participation croissante au commerce international. Paradoxalement, cette expérience – largement perçue comme un échec de l'OMC – confirme au contraire l'importance de cette organisation comme forum mondial régulateur des échanges internationaux. L'épisode de Cancún signale simplement la participation croissante des pays en développement à l'économie mondiale, objectif poursuivi depuis la conférence de Bretton Woods de 1944 par les pays industriels à économie de marché.

L'expérience de Cancún rappelle l'incohérence des politiques des pays industriels, qui encouragent les pays du Sud à libéraliser leurs économies tout en ayant eux-mêmes des pratiques protectionnistes dans des secteurs fragiles de leurs économies. Ce protectionnisme représente, selon la Banque mondiale², plus de 100 milliards de dollars par année de manque à gagner pour les économies des pays en développement, soit environ deux fois le volume annuel de l'aide publique au développement (APD). Dans une période où l'état des finances publiques des pays industriels ne laisse pas entrevoir une croissance des flux d'APD, il demeure important de considérer l'impact de toutes les politiques publiques – y compris bien sûr des politiques commerciales – sur les pays en développement.

En 2003, un institut de recherche des Etats-unis et la revue *Foreign Policy* ont publié pour la première fois un indicateur de la cohérence des politiques, intitulé *Commitment to Development Index*³. Cet indicateur établit un classement des pays membres du CAD selon les répercussions de leurs politiques sur le développement économique et social des pays en développement. Les politiques prises en compte sont celles poursuivies dans les domaines de l'aide, du commerce, de l'investissement international, des migrations, de l'environnement et du maintien de la paix. Les Pays-Bas figurent en tête du classement; les pays du G7 – c'est-à-dire ceux dont le poids dans l'économie mondiale est le plus important – se trouvent plutôt, à l'exception de l'Allemagne, dans la seconde moitié de la liste. La Suisse, quant à elle, se place cinquième rang⁴.

L'approche générale proposée par cet indicateur est très prometteuse car elle ne réduit pas l'appréciation de la contribution d'un pays industriel au développement des pays pauvres au seul paramètre de l'APD. Elle intègre des dimensions qui, tel le commerce, ont une incidence majeure sur la situation des pays en développement ou qui, comme l'environnement, touchent à l'avenir à long terme de l'ensemble de la planète. Dans ce domaine, l'évaluation de la politique des pays du Nord est fondée notamment sur l'émission par habitant de gaz à effet de serre et de substances appauvrissant l'ozone. Les efforts des pays industriels pour réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement – et donc pour modifier leur style de développement – entrent ainsi explicitement dans l'évaluation des politiques Nord-Sud.

² World Bank, *Global Economic Prospects and the Developing Countries*, Washington, 2001.

³ Center for Global Development, «Ranking the Rich», *Foreign Policy*, May/June 2002, pp. 56-66.

⁴ La Suisse est bien classée pour ce qui est de sa politique migratoire (appréciée selon le nombre annuel d'immigrants légaux par rapport à la population totale) ainsi que pour sa politique environnementale. Elle obtient par contre un mauvais classement pour sa participation aux opérations de maintien de la paix.

A cet égard, il convient de noter que le Conseil fédéral établit explicitement le même lien en se demandant «quelles habitudes de production et de consommation peut-on encore défendre en Suisse au vu de la destruction des ressources naturelles vitales dans le monde»⁵. Dix ans après la publication des *Lignes directrices Nord-Sud*⁶, qui énonçaient clairement la volonté d'améliorer la cohérence des politiques publiques de la Suisse vis-à-vis des pays en développement, il est heureux que le gouvernement suisse réaffirme sa conviction que «la cohérence des politiques est devenue l'une des conditions préalables au développement durable». Le véritable défi est celui de parvenir à inscrire cette préoccupation dans l'agenda politique des pays industriels.

* * *

Mes vifs remerciements vont aux auteurs des textes publiés dans ce nouveau volume de l'*Annuaire suisse de politique de développement*. Comme chaque année, nous avons pu compter, pour réaliser cette publication, sur l'appui et les conseils de nombreux spécialistes au sein de l'Administration fédérale, des ONG, des associations faitières et des milieux académiques. J'exprime aussi toute ma gratitude à celles et ceux qui ont contribué à la conception et à la réalisation de ce nouvel Annuaire; la fiabilité de cet ouvrage de référence repose sur leur compétence et leur engagement.

Jacques Forster

Professeur à l'iuéd, Directeur de la rédaction

⁵ Conseil fédéral, *Message sur la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement* du 28 mai 2003 (FF 2003 4155), p. 4192.

⁶ Conseil fédéral, *Lignes directrices Nord-Sud* du 7 mars 1994, DDC, Berne, 1994, 28 p., <www.deza.admin.ch/ressources/deza_product_f_21.pdf>.